

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 22 JUIN 2023 Délibération n° 03-07_22-06-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 16/06/2023 Lieu de la séance : BOUÉE Date de la séance : 22/06/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 24 Procurations : 7 Absents : 5 Nombre de votants : 31
Absents excusés ayant donné procuration à : N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD S. PASCO pouvoir à P. MARTIN D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : A. LE BORGNE Rapporteur : JL. THAUVIN
Absents excusés : S. MAURE A. JOGUET J. LERAY J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR L'EXERCICE 2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
BUDGET ANNEXE DECHETS

Le conseil communautaire, ayant préalablement délibéré sur le compte administratif sur le budget annexe Déchets de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est invité à se prononcer sur la reprise des résultats 2022 sur l'exercice 2023.

Section d'exploitation	
Résultat de l'exercice 2022	323 149,51 €

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2022	293 438,59 €
Restes A Réaliser Dépenses	102 423,76 €
Restes A Réaliser Recettes	77 000,00 €
Solde des RAR	-25 423,76 €
Excédent de financement	268 014,83 €

Affectation des résultats	
Report d'investissement (R 001)	293 438,59 €
Affectation en investissement (R 1068)	0,00 €
Report d'exploitation (R 002)	323 149,51 €

Vu la commission des finances du 7 juin 2023,

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la reprise des résultats 2022 sur l'exercice 2023 du budget annexe Déchets de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que présenté,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 23 juin 2023

A. LE BORGNE
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président




ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 29 JUIN 2023
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 29 JUIN 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU